

Révision générale du PLU

Commune de Monthieux



Réunion publique N°1

Présentation du 07/02/2024

SARL BOUILHOL, RAMEL et BERNARD



Objectifs de la réunion...

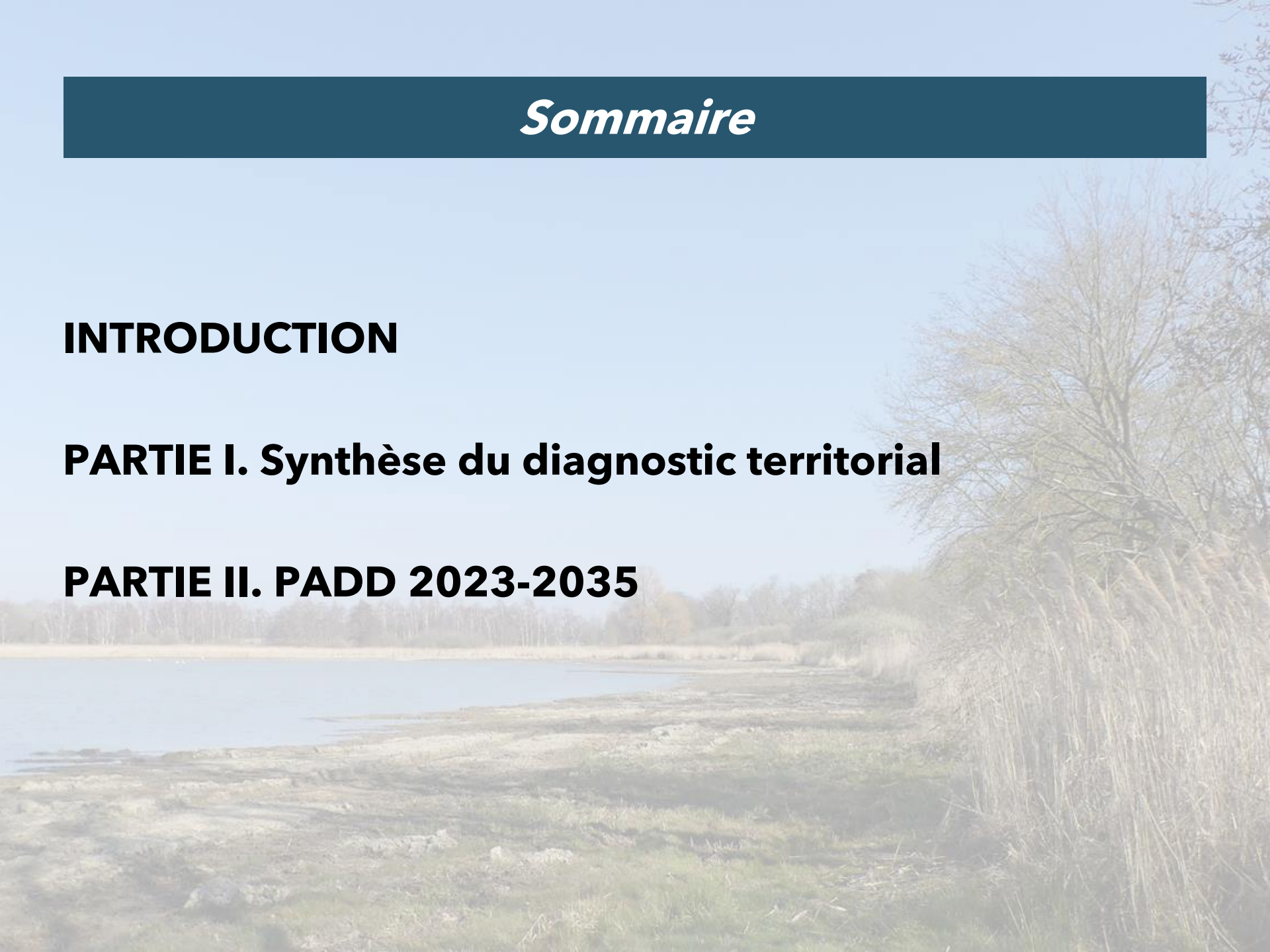
- Présenter une synthèse du diagnostic territorial.
- Présenter le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables (**PADD**) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration.
- Echanger avec les habitants sur ce projet.

Sommaire

INTRODUCTION

PARTIE I. Synthèse du diagnostic territorial

PARTIE II. PADD 2023-2035



INTRODUCTION



A quoi sert le PLU ?

- Définir un projet de territoire pour environ 12 ans.
- Encadrer les droits à construire sur le territoire.

A quoi s'applique le PLU ?

(L.101-3 CU) La réglementation de l'urbanisme (RNU-PLU-CC-SCoT) régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles, notamment la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions.

❑ **Aux autorisations d'urbanisme,** (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...), **mais pas seulement...**

❑ **Tous travaux, installations, aménagements, constructions même non-soumis à autorisations d'urbanisme :**

(L.152-1 CU) L'exécution par toute personne publique ou privée de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées appartenant aux catégories déterminées dans le plan sont conformes au règlement et à ses documents graphiques.

Ces travaux ou opérations sont, en outre, compatibles, lorsqu'elles existent, avec les orientations d'aménagement et de programmation.

Pourquoi réviser le PLU ?

- Le PLU en vigueur a été approuvé le **4 mars 2008**.
- Document qui a besoin d'être « mis à jour » au regard :
 - des **différentes lois d'urbanisme promulguées** ;
 - de la **pression foncière et immobilière** sur la commune.

Dans quel cadre ?

- La révision du PLU est de **compétence communale**.
- Le PLU s'inscrit dans un **cadre législatif national en permanente évolution**.
- Il doit également respecter des **documents de planification qui visent à assurer la cohérence des politiques publiques** mises en œuvre au-delà des limites communales.



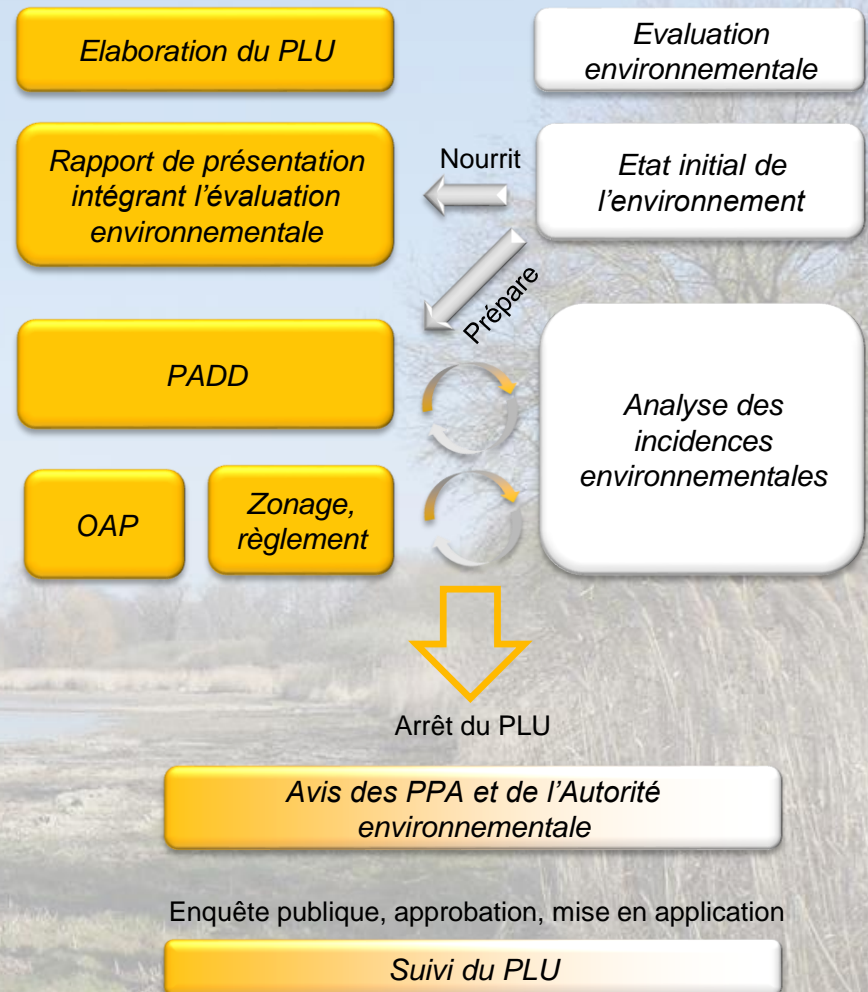
Le nouveau cadre législatif

■ Ce que ces lois obligent pour le PLU :

- > analyser la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers depuis la dernière révision du PLU
- > réaliser une **analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis**
- > réaliser un état initial de l'environnement comprenant un volet biodiversité
- > réaliser un inventaire des capacités de stationnement (véhicules motorisés, hybrides, électriques, vélos) des parcs ouverts au public
- > fixer **des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain et les justifier**
- > définir des orientations générales en matière de protection des espaces, de préservation ou de remise en état des continuités écologiques et en matière de paysage

Une révision du PLU soumise à évaluation environnementale

- La loi **ASAP** du **07/12/2020** impose dorénavant pour toute élaboration de PLU ou toute révision générale la réalisation systématique d'une évaluation environnementale.
- **Evaluer au fur et à mesure de l'avancement du PLU** : logique d'amélioration continue, démarche itérative
- Mission réalisée par le **BE MTDA**.



Loi Climat et Résilience : une révolution à venir

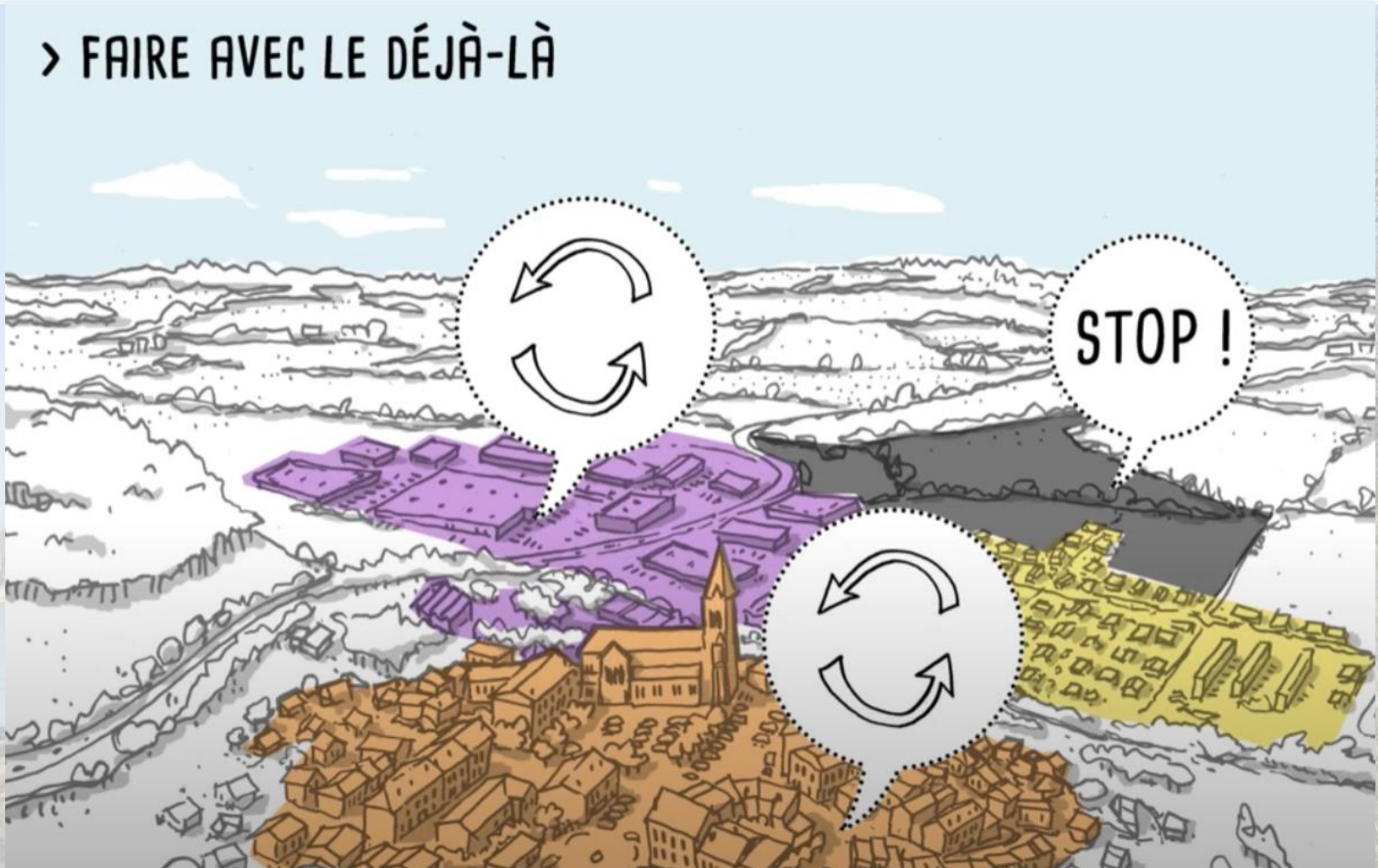
- La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée **le 22 août 2021**.
- Sur le volet urbanisme, la loi introduit la **lutte contre l'artificialisation des sols** avec un **objectif d'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050**.
- **Artificialisation = perte de fonction naturelle d'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier**



Source photographie : Rapport de l'expertise scientifique collective INRA/ESTTAR – décembre 2017

Loi Climat et Résilience : une révolution à venir

> FAIRE AVEC LE DÉJÀ-LÀ



Source photographie : ADEME

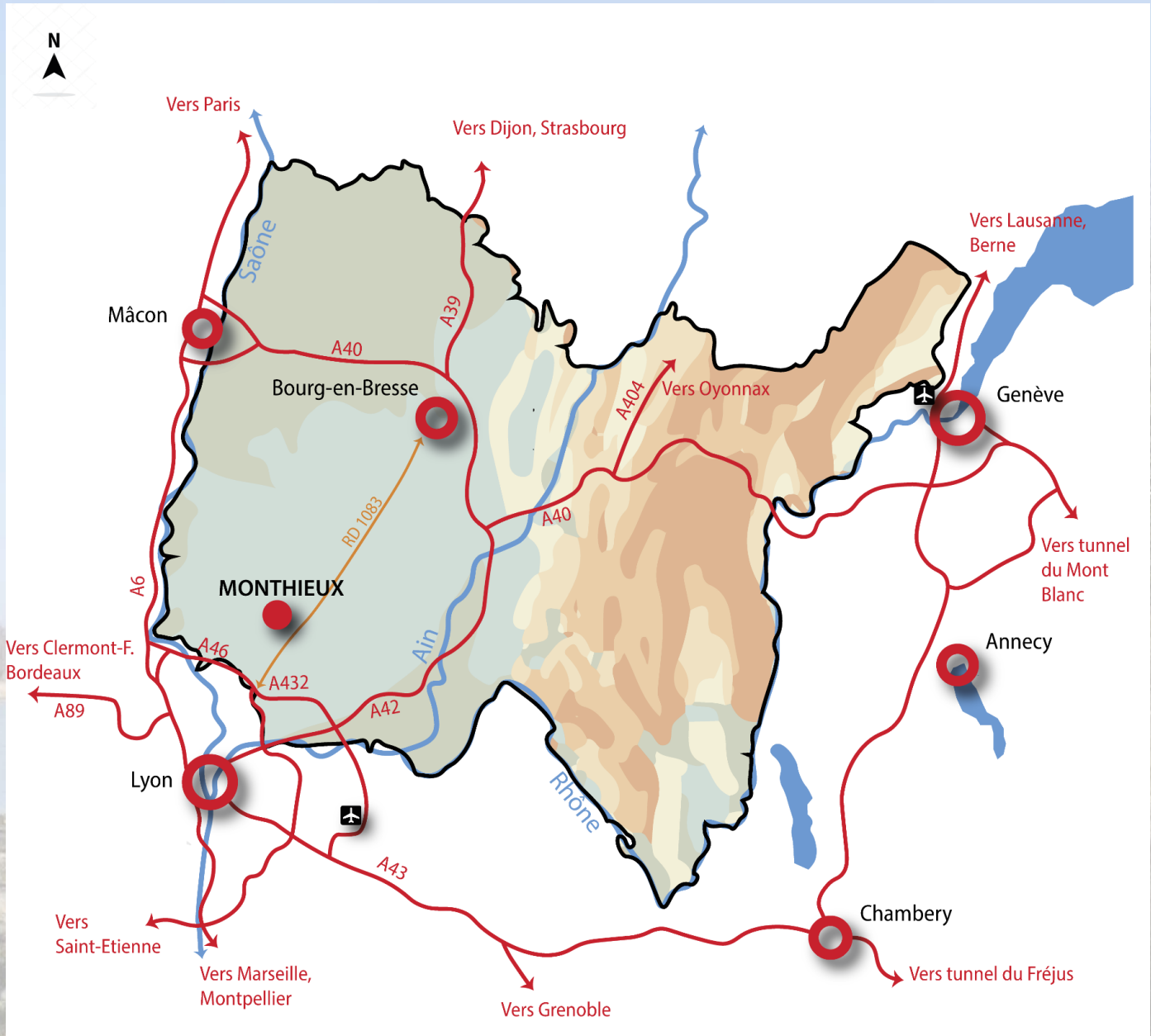
Où en est la procédure de révision générale ?

- La révision du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le **6 décembre 2022**.
- Le débat des orientations générales du PADD a eu lieu le **9 novembre 2023 en Conseil Municipal**.
- La synthèse du diagnostic territorial et le PADD sont présentés aux habitants **aujourd'hui**.

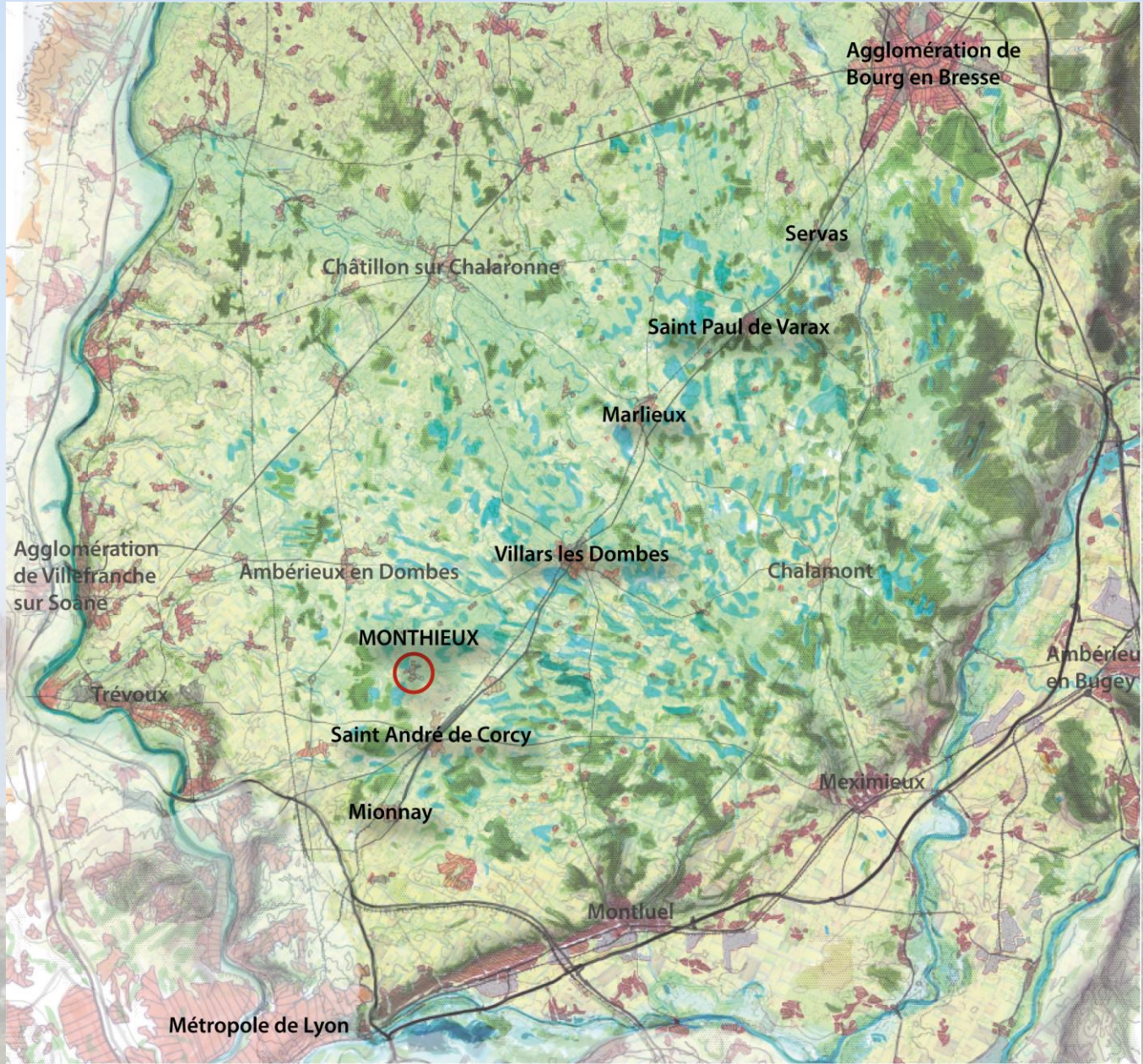
PARTIE II
Synthèse du
diagnostic
territorial



Une accessibilité facilitée vers les grands pôles d'emplois



Une localisation proche de l'axe Lyon – Bourg sans subir directement les nuisances routières associées



Un cadre de vie recherché



www.ectm.fr

Un cadre de vie recherché

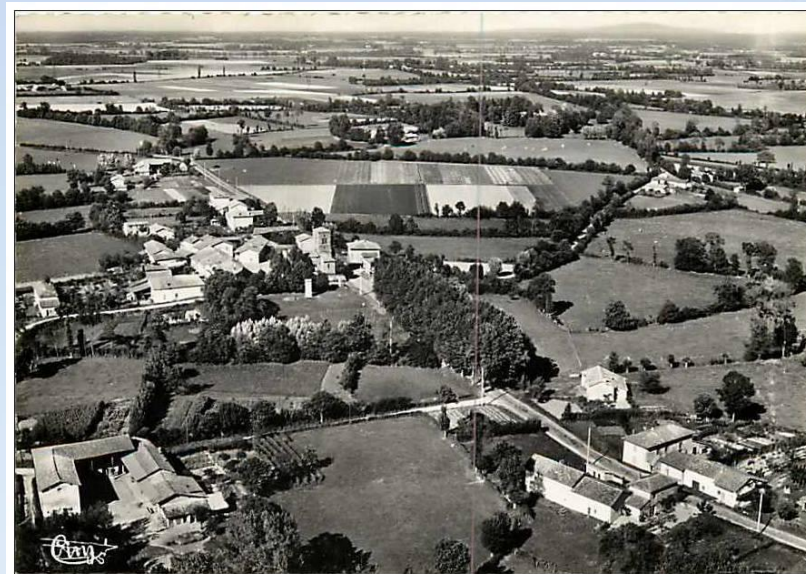


Un cadre de vie recherché



www.delcampe.net

akara



Lafranqui

www.delcampe.net



Pierrob41

www.delcampe.net



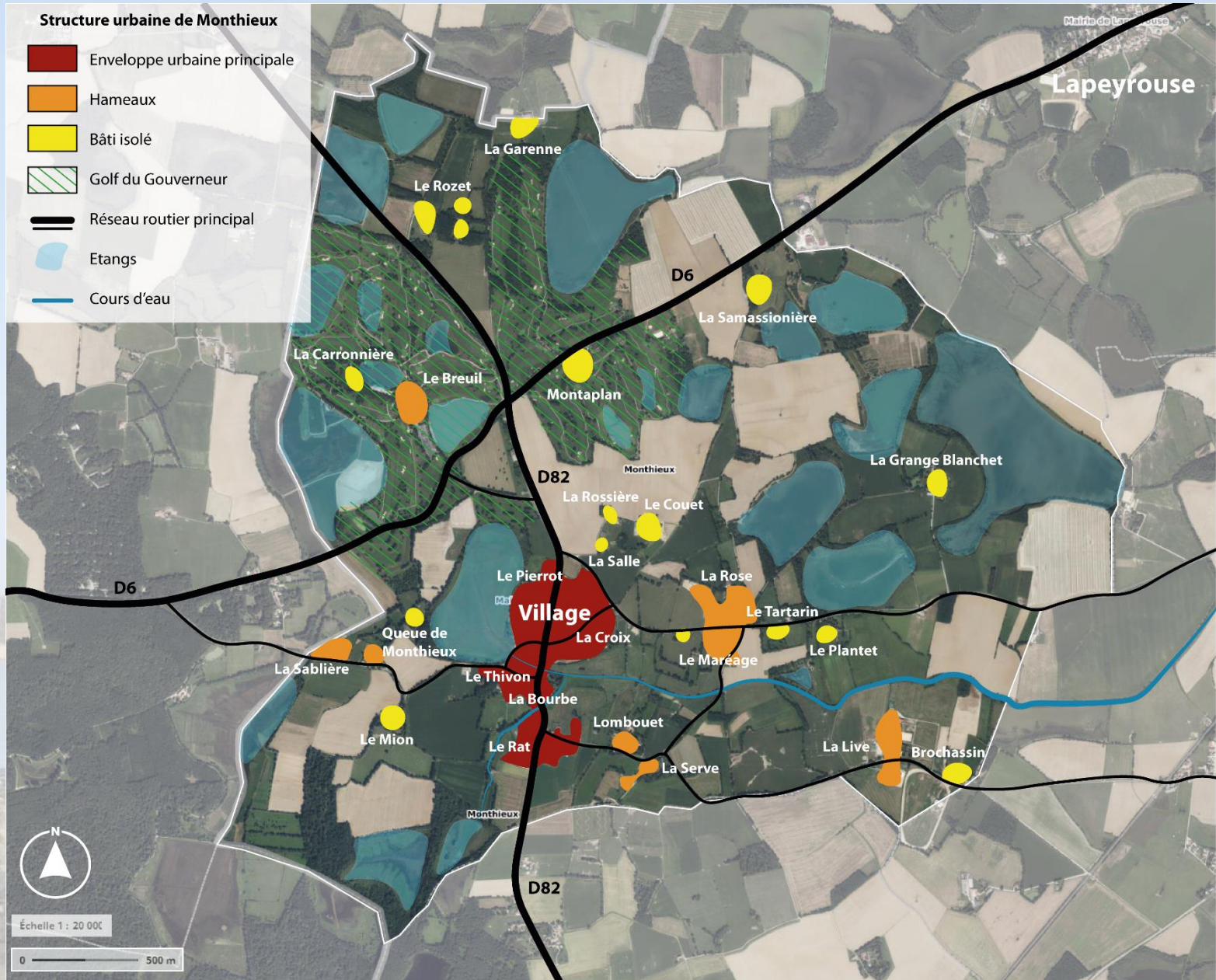
K3221

www.delcampe.net

Un cadre de vie recherché



Un centre bourg lisible et un archipel de hameaux satellites



Les évolutions démographiques

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018	2020
Population	194	217	247	344	578	595	669	643	681
Densité moyenne (hab/km ²)	18,0	20,2	23,0	32,0	53,8	55,3	62,2	59,8	63,3

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

Rappel des orientations démographiques du PADD de 2008 :

- « 670 habitants (estimation) avec l'aménagement du site de La Croix »
- « 710 habitants environ en 2020 »

- Une forte croissance démographique durant la décennie 1990 :
+ 68 % entre 1990 et 1999 → lotissement « Le Village »
- Un fléchissement démographique entre 2013 et 2018 : - 26 habitants
- Mise à jour - Dernières données INSEE 2020 : 681 habitants
→ + 38 habitants entre 2018 et 2020
- **TCAM 2014-2020 = +0,7 %**

La composition des ménages

A MONTHIEUX, pour conserver le niveau de population actuel à horizon 2035, il faudrait tout de même construire environ **17** logements neufs. Pourquoi ?

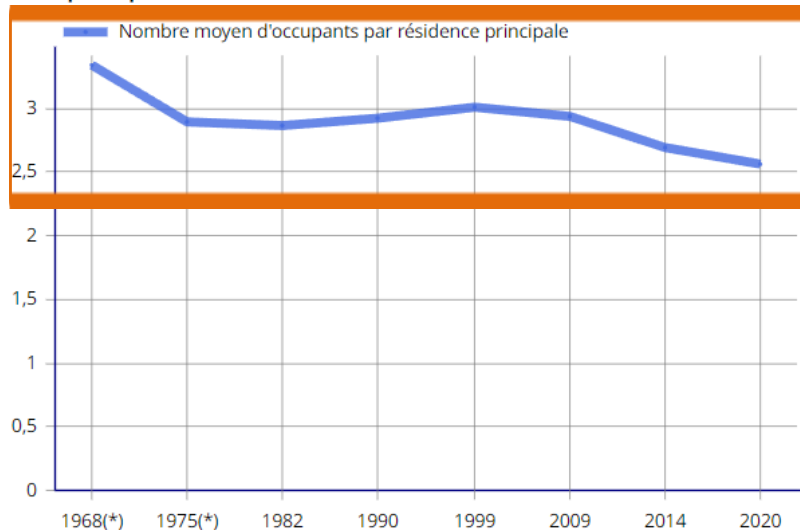
FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

Source : INSEE

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,34	2,89	2,87	2,92	3,01	2,93	2,69	2,56

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

Source : INSEE



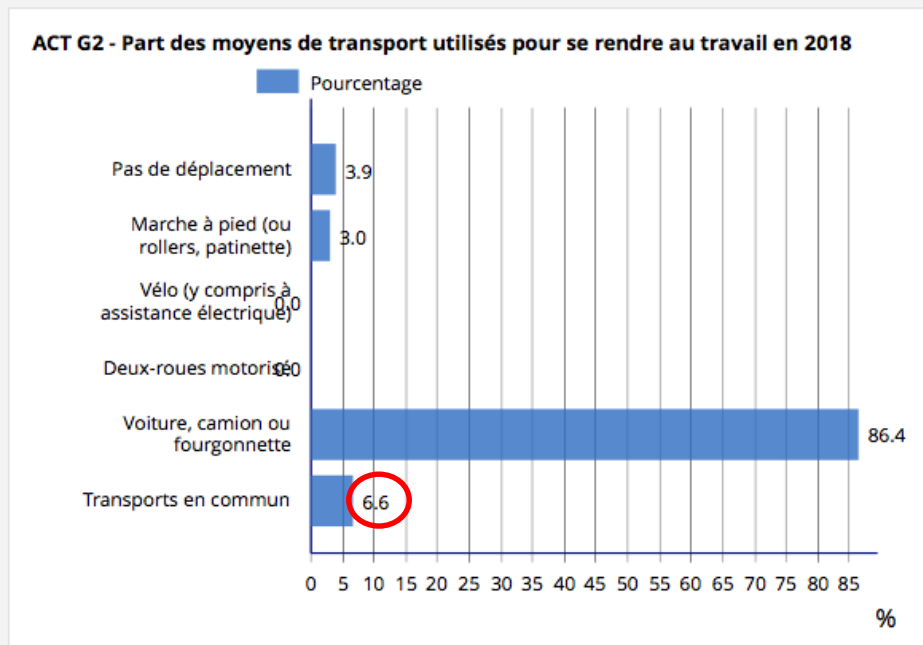
La taille des ménages a tendance à diminuer depuis 1999 (tendance nationale).

- Décohabitation
- Séparations et divorces
- Davantage de personnes seules
- Vieillesse de la population

A MONTHIEUX, nous estimons à **2,38** le nombre moyen d'occupants par résidences principales en 2035.

Les déplacements vers le travail

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

- Un ancrage très important du véhicule motorisé à quatre roues (voiture, camion ou fourgonnette) dans les habitudes de déplacements pendulaires domicile-travail :

-> 86,4% de ces trajets sont effectués par ce moyen de transport en 2018

- Les transports en commun représentent tout de même 6,6% des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018 :

-> Intermodalité pratiquée par les « navetteurs » (Parking relais)

L'évolution et la composition du parc de logements

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	230	100,0	262	100,0	287	100,0
Résidences principales	203	88,3	249	95,0	248	86,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	15	6,5	9	3,4	12	4,2
Logements vacants	12	5,2	4	1,5	27	9,4
<i>Maisons</i>	207	90,0	238	90,8	255	88,9
<i>Appartements</i>	17	7,4	24	9,2	29	10,1

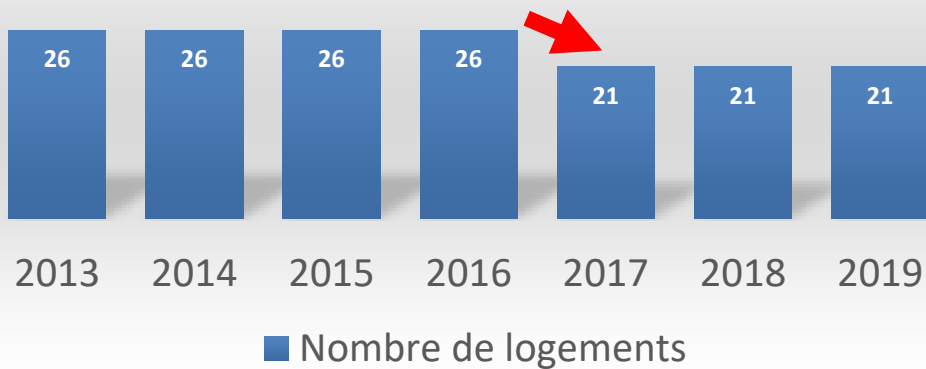
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021 .

- Un ensemble de **287** logements en 2018 dont 86% de résidences principales
- Une croissance par à-coup du nombre de logements depuis les années 1960

- Un renforcement accru du parc de logement dans les années 1990 (+64% de résidences principales)
- Une hausse de la vacance sur les dernières années (surévaluation ?)

Le parc de logement locatif social (LLS)

Évolution du nombre de LLS à Monthieux



- **5 logements retirés du parc de LLS entre 2016 et 2017**

- Parmi les **21 LLS** actuels :

- **15** ont reposé sur un financement par **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) correspondant aux locations HLM (habitat à loyer modéré),
- **6** ont été financé par **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) attribués aux locataires en situation de grande précarité.

Typologie	Nombre	%
T1	0	0%
T2	0	0%
T3	5	24%
T4	14	66%
T5 et +	2	10%

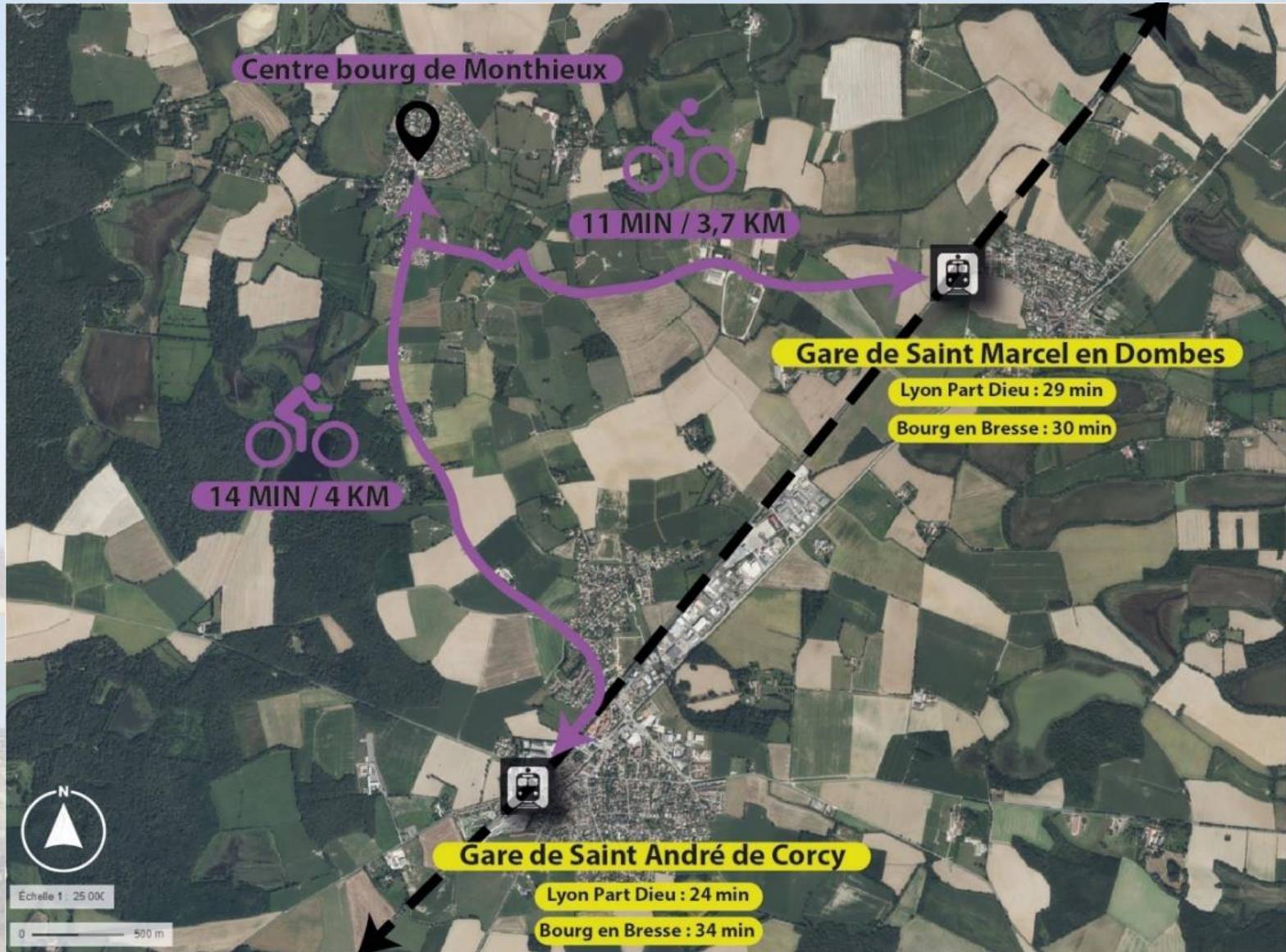
Le réseau routier local



- Une **position de retrait** par rapport à l'axe Lyon/Bourg permettant d'être relativement épargné par les nuisances tout en conservant une **bonne desserte**.
- Un trafic cependant significatif pour une commune de moins de 1000 hab. → **trafic de transit majoritaire**

- **2020** (en période de crise sanitaire) : moyenne journalière de **3 193 véhicules** toute catégorie dans les deux sens dans le centre village
- **2021** : une moyenne journalière de **116 poids lourds** traversant le centre-village dans les deux sens.
- En comparaison : moyenne journalière de 11 385 véhicules (dont 1 108 poids lourds) dans les deux sens à l'entrée sud de Saint André de Corcy

Deux gares de proximité rapidement accessibles en voiture ou à vélo



La localisation des équipements publics



La localisation des équipements publics

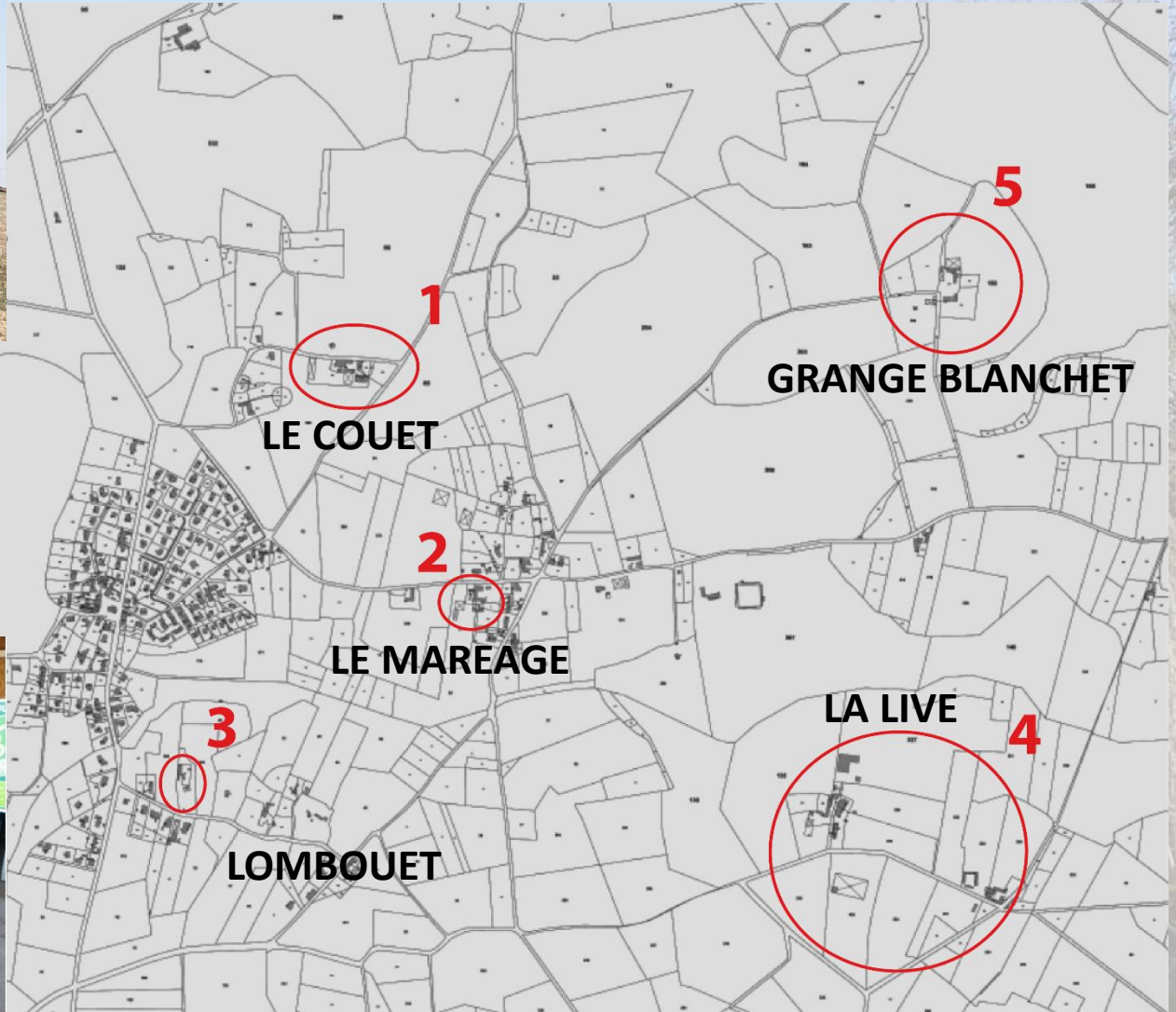


Temps de parcours à pied pour rejoindre l'école en 10 min

L'économie du territoire : entreprises et établissements

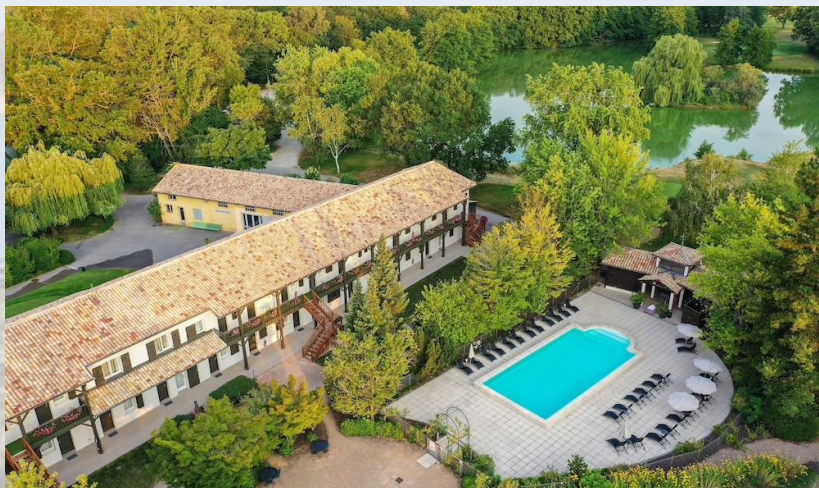
Localisation des 5 exploitations agricoles en activité

1



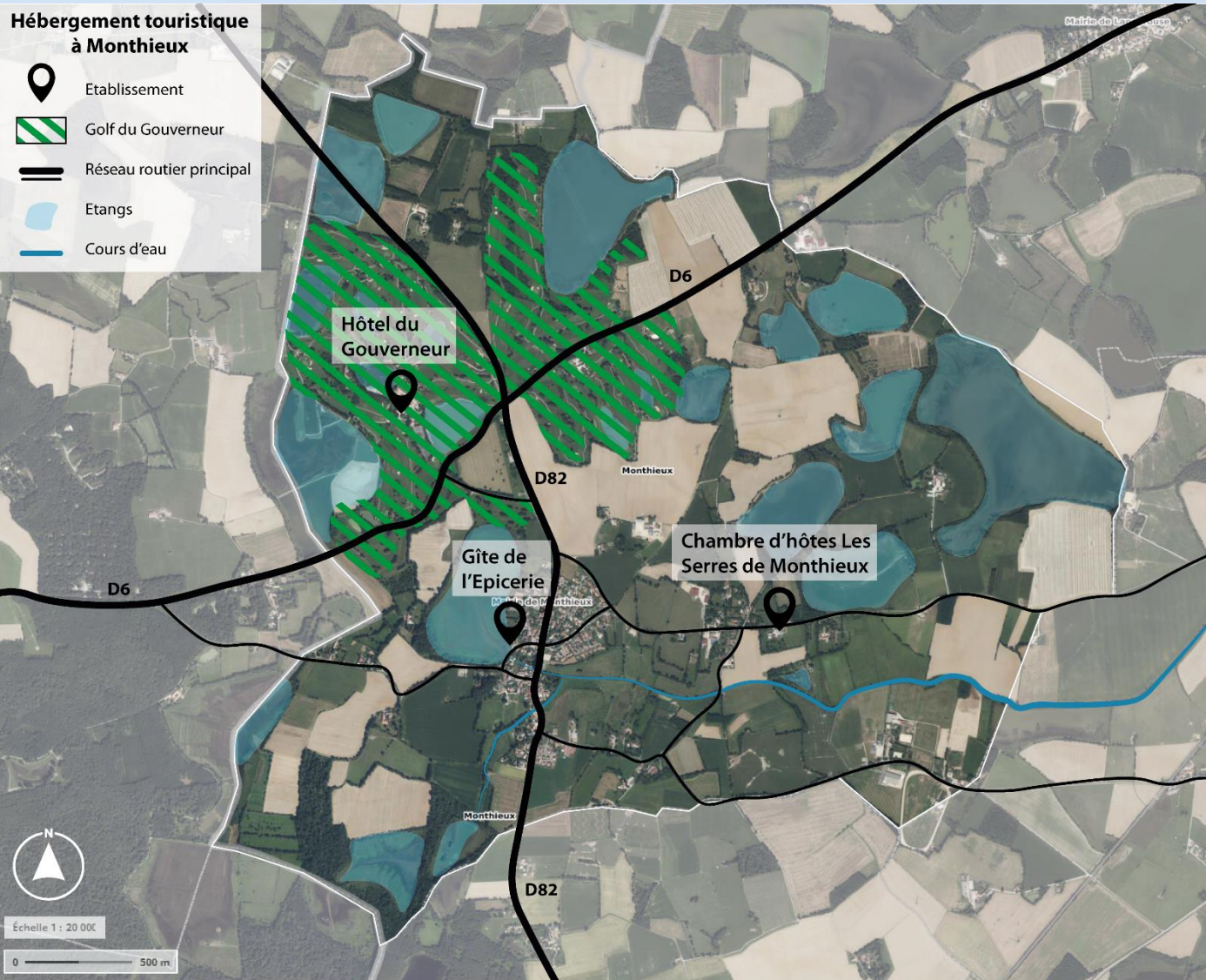
L'économie du territoire : entreprises et établissements

Le Domaine du Gouverneur



- L'employeur le plus important de la commune
- Le plus grand complexe golfique de la région ARA : championnats et compétitions de golf
- Un **hôtel 4 étoiles** proposant **53 chambres**.
- Des activités en voie de diversification : séminaires d'entreprises et réceptions privées

L'économie du territoire : entreprises et établissements



- Un gîte (d'une capacité de 4 à 5 personnes) aménagé dans l'ancienne épicerie du village
- Une chambre d'hôtes (2 chambres) avec piscine venant remplacer l'activité horticole des anciennes serres.

L'économie du territoire : entreprises et établissements

Le développement de l'activité équestre



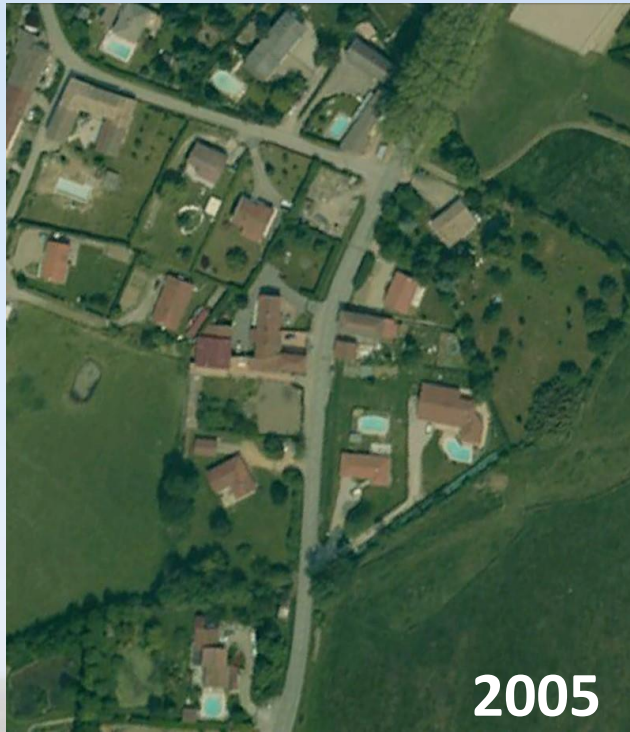
→ Lieu-dit « La Live »



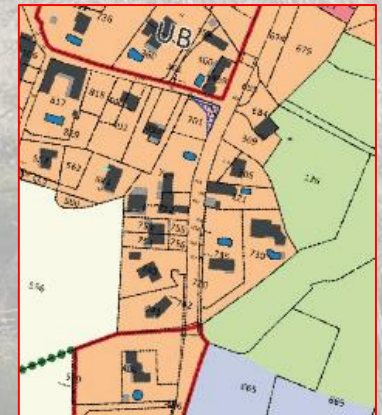
→ Lieu-dit « La Garenne »

L'activité équestre tend à progressivement se développer sur la commune tant pour l'élevage de chevaux que pour l'équitation, la pension, la compétition et la valorisation de chevaux de sport.

Un processus de densification et de renouvellement pavillonnaire enclenché



*Evolution du centre village dans le secteur de la **Bourbe** et du **Thivon***



Un processus de densification et de renouvellement pavillonnaire enclenché

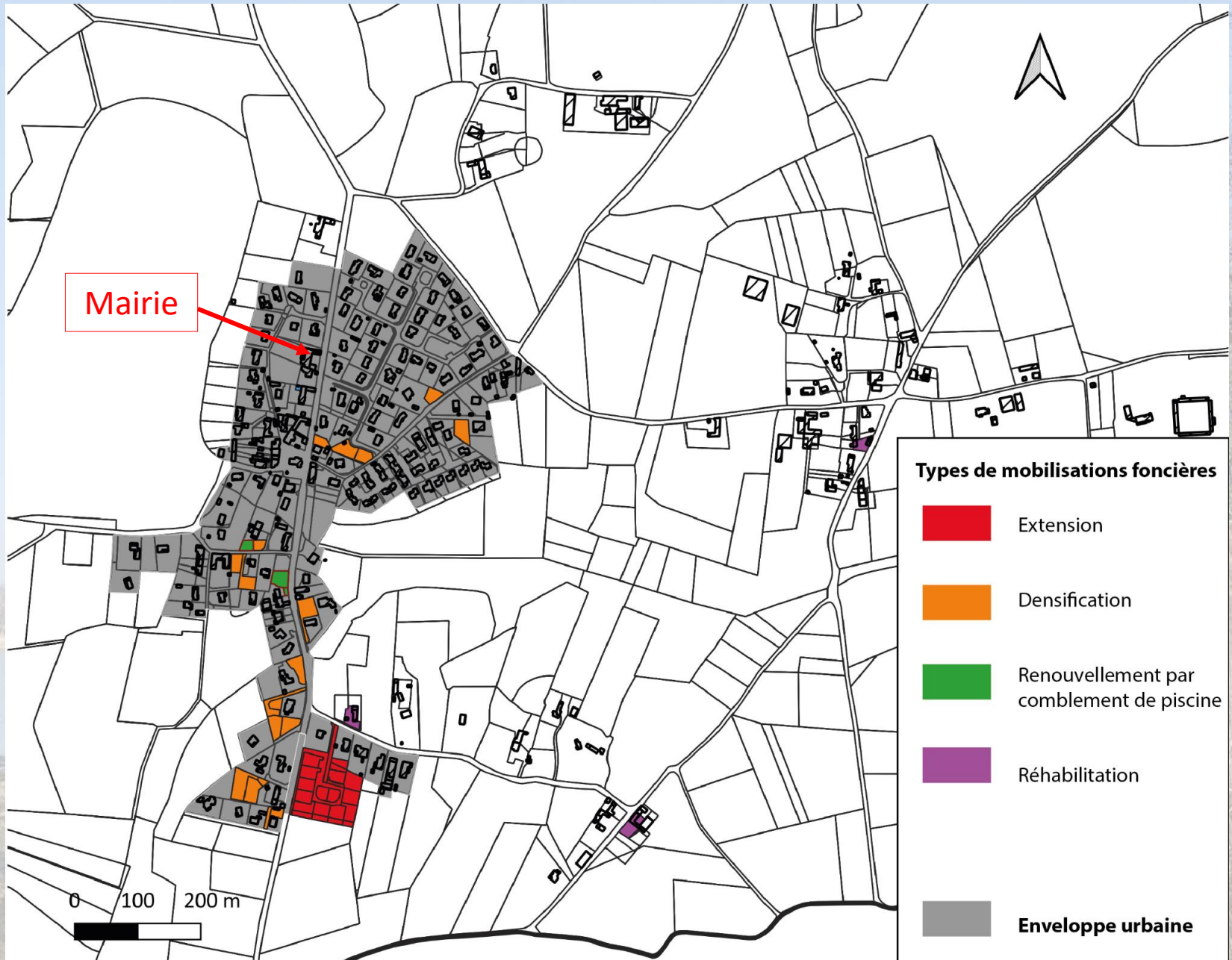


➔ Exemple de divisions parcellaires et de renouvellement par comblement de piscines, signes d'une pression foncière et immobilière importante

The background of the slide is a landscape photograph. It shows a body of water, possibly a lake or a wide river, in the middle ground. The foreground is a grassy or marshy area with some reeds. In the distance, there is a line of trees. The sky is clear and blue. The text is overlaid on the left side of the image.

*MOBILISATIONS ET
CONSOMMATIONS FONCIERES
2011-2022*

MOBILISATION FONCIERE 2011 - AOUT 2022 à MONTHIEUX



MOBILISATION FONCIERE RESIDENTIELLE 2011 - AOUT 2022 à MONTHIEUX

Surfaces des terrains mobilisées et nombre de logements par type d'investissement entre 2011 et 2022		
RESIDENTIEL	<i>Somme des surfaces en ha</i>	<i>Nb logements</i>
Densification	1,28	17
Extension	1,14	14
Réhabilitation	0,74	5
Renouvellement	0,12	2
Total général	3,28	38

- 50 % des logements neufs produits en divisions parcellaires ou comblement de piscine
(non planifié, difficile à anticiper pour une commune)

Surfaces des terrains mobilisées et nombre de logements par typologie entre 2011 et 2022		
RESIDENTIEL	<i>Somme des surfaces en ha</i>	<i>Nb logements</i>
Collectif	0	0
Groupé	0,14	4
Individuel	3,14	34
Total général	3,28	38

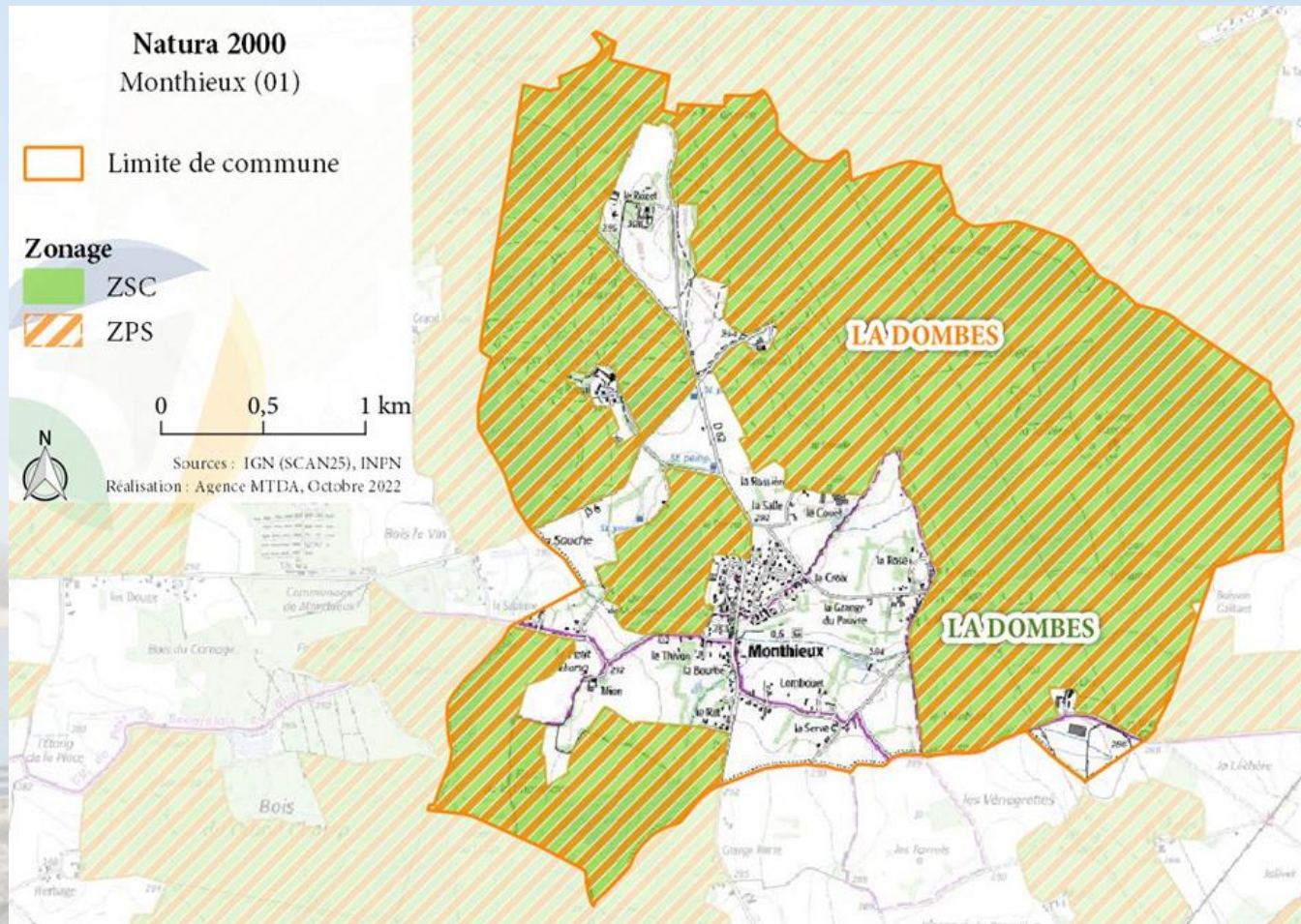
- 90 % des logements neufs produits sont des maisons individuelles → T4 et plus.



*PATRIMOINE NATUREL,
RESSOURCES ET RISQUES*

Le patrimoine naturel et la biodiversité

Milieux et périmètre de protection



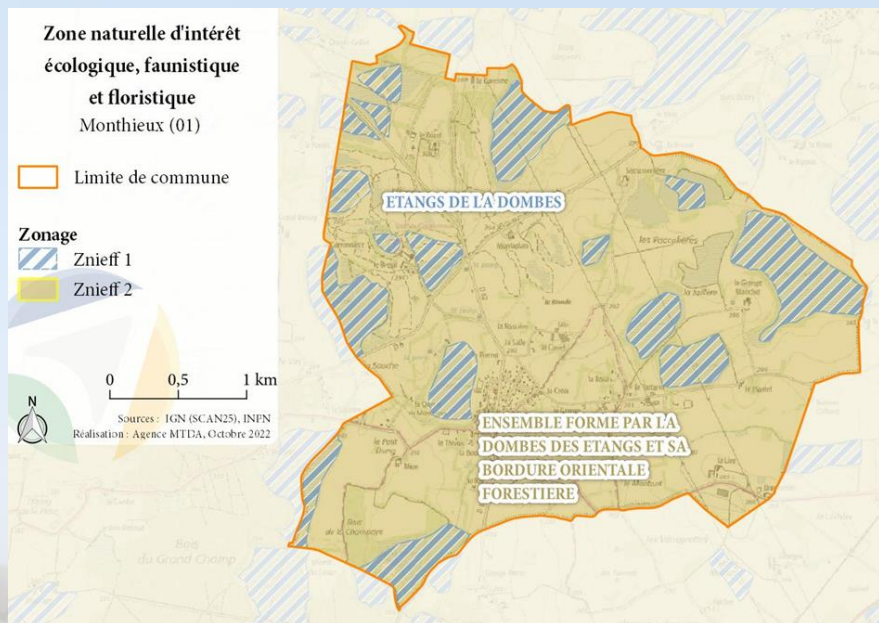
Deux sites
Natura 2000
« La Dombes » au titre de la directive Habitats et Oiseaux

➤ Plus de 70% du territoire communal

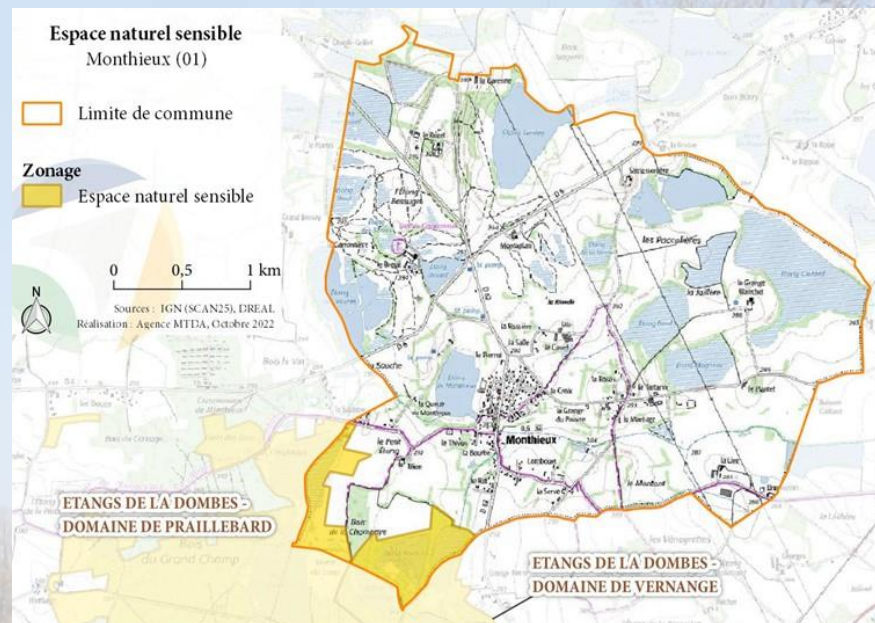
*Zones spéciales de protection (ZSP), Zone de protection spéciales (ZPS)

Le patrimoine naturel et la biodiversité

Milieux et périmètre de protection



Une **ZNIEFF de type I** « Etangs de la Dombes » et une **ZNIEFF de type II** « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière ».

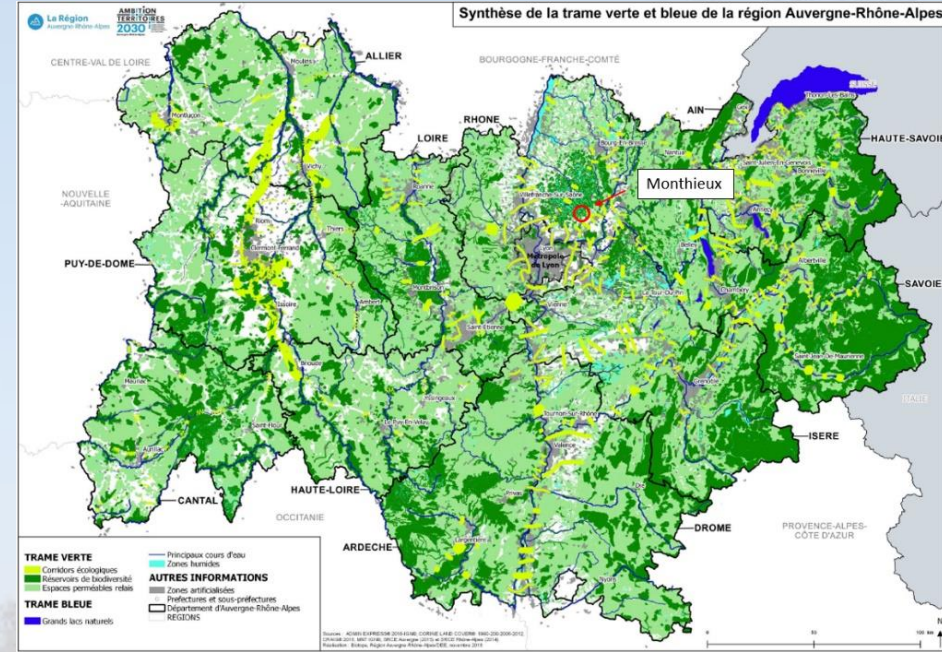
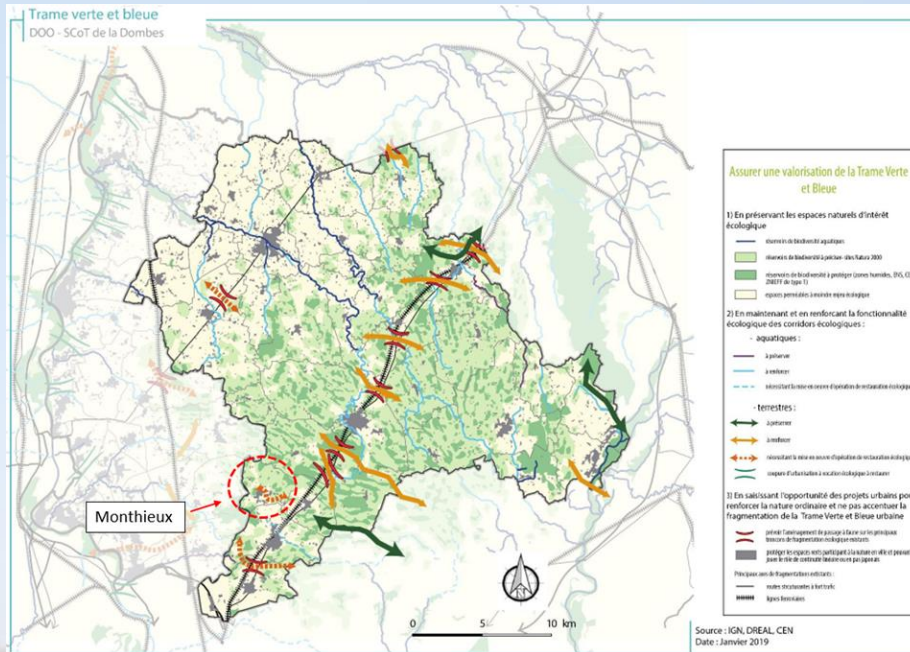


Deux **Espaces Naturels Sensibles**:

- Etangs de la Dombes – Domaine de Praillebard
- Etangs de la Dombes – Domaine de Vernange

Le patrimoine naturel et la biodiversité

Continuités écologiques

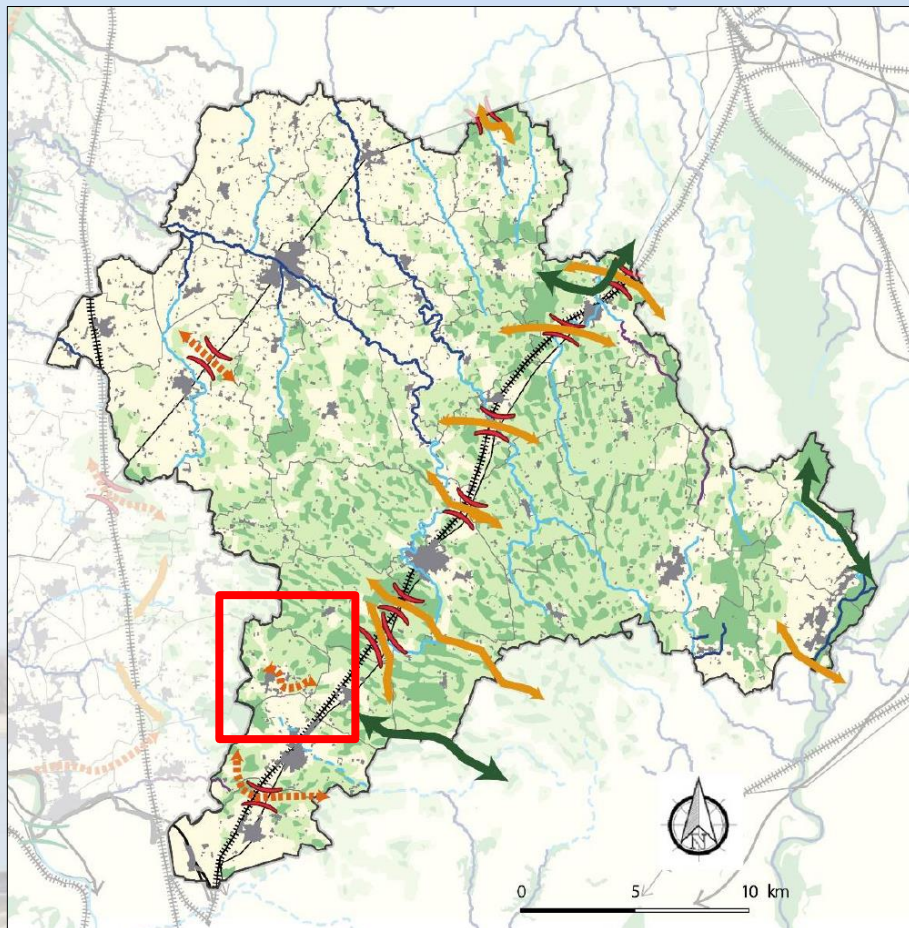


Prise en compte du SRADDET et du SCoT de la Dombes pour construire la TVB communale

- Des réservoirs de biodiversité de la trame verte (sites Natura 2000, ZNIEFF, etc.) ;
- Des espaces perméables de la trame verte ;
- **Un corridor écologique (nécessitant la mise en œuvre d'opération de restauration écologique).**

Le patrimoine naturel et la biodiversité

Continuités écologiques



*Trame verte et bleue
DOO SCOT de la Dombes*



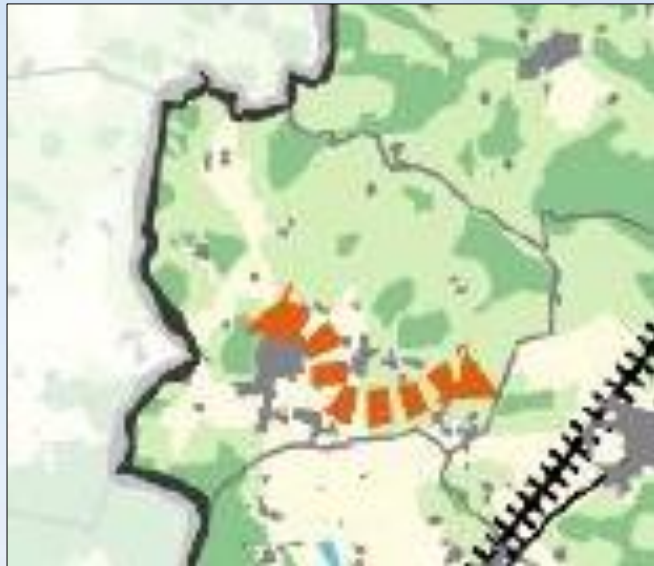
nécessitant la mise en oeuvre d'opération de restauration écologique



Le patrimoine naturel et la biodiversité

Continuités écologiques

Traduction du corridor à restaurer sur la vue satellite :



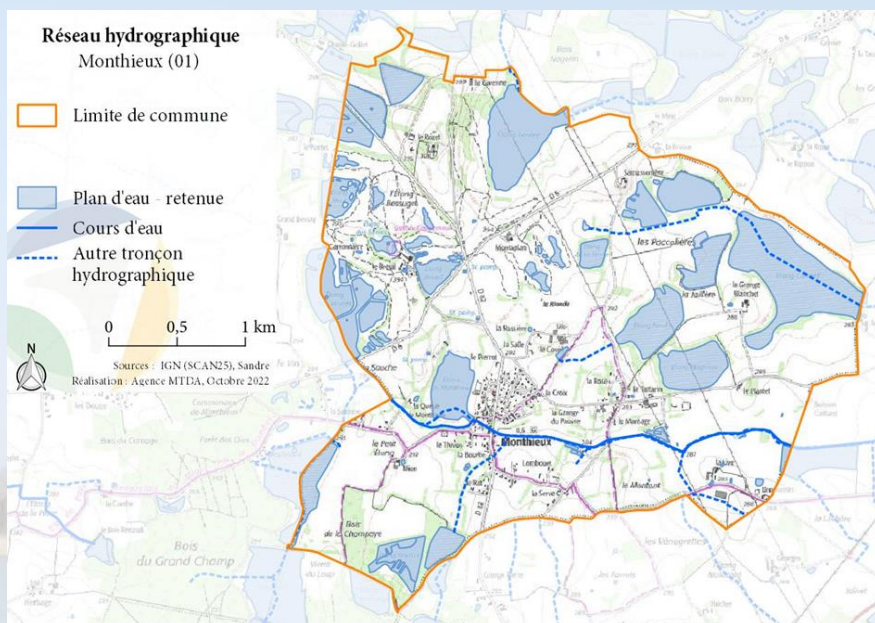
Les ressources naturelles

Etat de la ressource en eau

Eaux superficielles

Un SDAGE approuvé

Eaux souterraines



Deux masses d'eau souterraines qui concernent l'ensemble du territoire communal :

Nom masse d'eau	Etat quantitatif	Etat chimique
Formations Plioquaternaires et morainiques Dombes	Bon	Médiocre
Miocène de Bresse	Bon	Bon

Pas de données sur l'état des masses d'eau dans le SDAGE RM

Contrat de rivière *Territoires de Chalaronne*

Zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.



Les ressources naturelles

Etat de la ressource en eau

Eau potable

- Compétence du Syndicat d'eau potable Dombes Saône
- Eau potable de bonne qualité
- Rendement du réseau de distribution est de 70,8 %



Les ressources naturelles

Etat de la ressource en eau

Assainissement

Compétence gérée en délégation par la société Suez eau France. Le contrat s'étend jusqu'au 31 juillet 2031.

Station d'épuration :

- Présente sur Monthieux, type filtre à roseaux
- En capacité suffisante
- Conformité de 100% en 2021

Assainissement non collectif

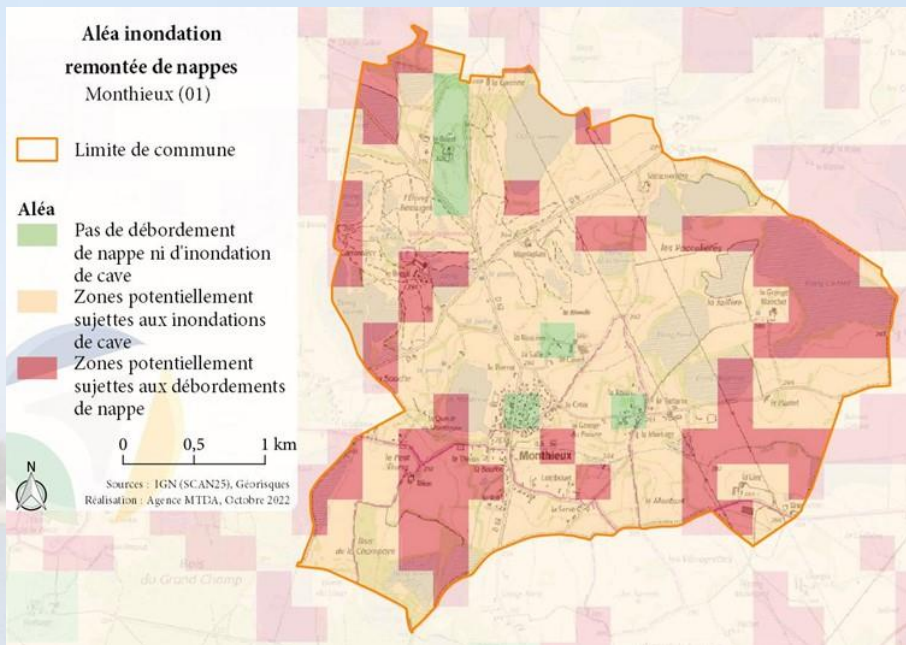
- Géré en régie par la Communauté de communes de la Dombes.
- 50 abonnés en 2018
- Taux de non-conformité de 38 %.



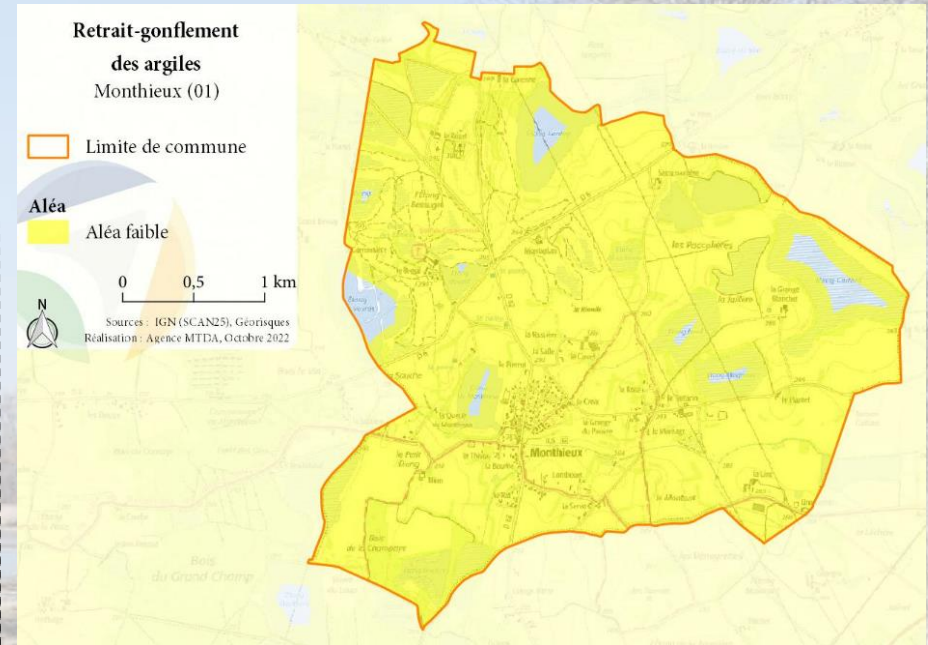
Les risques

Les risques naturels

Risque inondation

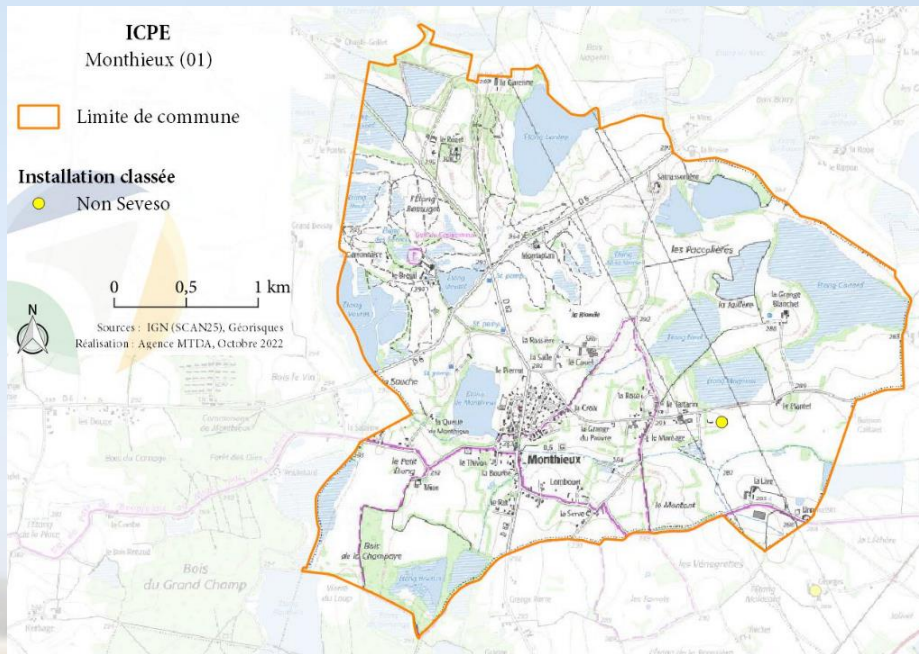


Risque mouvement de terrain

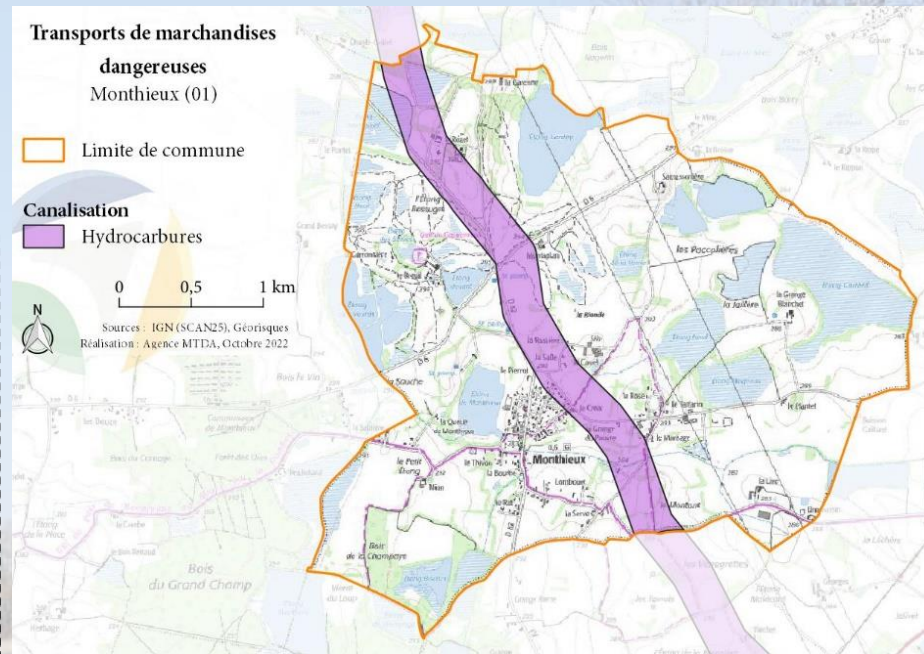


Les risques

Les risques technologiques



Un risque industriel faible avec 1 installation Classée Pour l'Environnement (ICPE) mais non SEVESO



Un risque de transport de matières dangereuses présent (canalisation, routes)

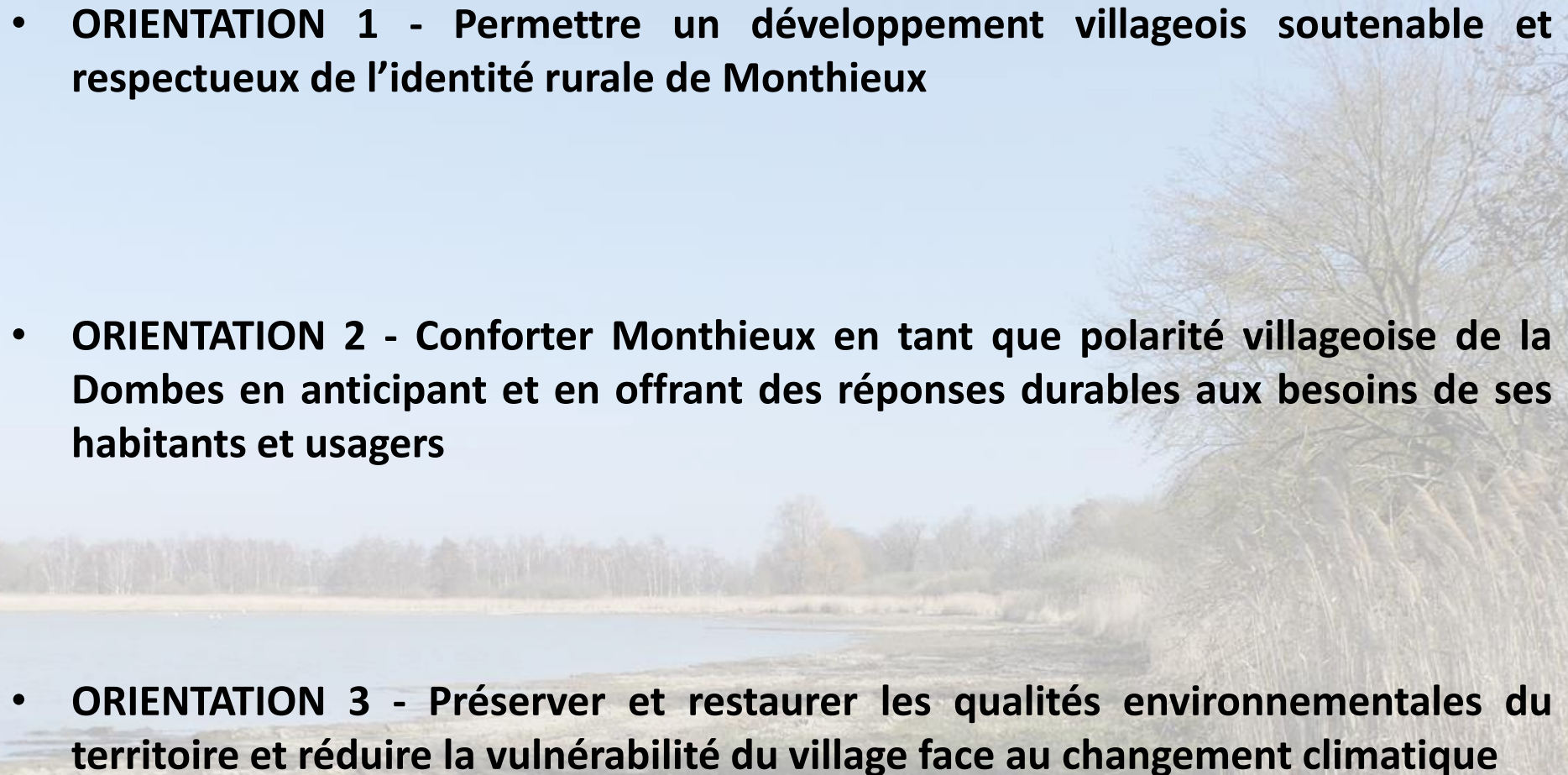
PARTIE IV
Proposition de
PADD
2023-2035



Qu'est-ce que le PADD ?

- Le PADD est un document de **Politique** générale pour la dizaine d'années à venir.
- Il a une **fonction technique** : Il doit répondre à différentes **exigences** du code de l'urbanisme (L.151-5 du CU) :
 - *Aborder l'ensemble des **thématiques** fixés par les objectifs nationaux des politiques d'urbanisme,*
 - *Il doit fixer des **objectifs chiffrés de modération** des consommation de terres agricoles et naturelles*
 - *Seules les dispositions réglementaires pouvant être rattachées aux PADD pourront être autorisées,*
 - *Il ne peut prévoir **l'ouverture à l'urbanisation** d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que si cela est justifié, au moyen d'une **étude de densification***
 - *Il a une **portée juridique** lors de la révision du PLU et durant toutes les années suivantes*

TROIS GRANDES ORIENTATIONS

- **ORIENTATION 1 - Permettre un développement villageois soutenable et respectueux de l'identité rurale de Monthieux**
 - **ORIENTATION 2 - Conforter Monthieux en tant que polarité villageoise de la Dombes en anticipant et en offrant des réponses durables aux besoins de ses habitants et usagers**
 - **ORIENTATION 3 - Préserver et restaurer les qualités environnementales du territoire et réduire la vulnérabilité du village face au changement climatique**
- 
- A scenic view of a rural landscape. In the foreground, there is a large, tall haystack on the right side. The middle ground features a calm body of water, possibly a lake or a wide river, with a line of trees on the far shore. The background shows a clear blue sky. The overall scene is peaceful and represents a typical rural environment.

ORIENTATION 1 - Permettre un développement villageois soutenable et respectueux de l'identité rurale de Monthieux

1. Conserver le caractère villageois de Monthieux en axant l'urbanisation résidentielle sur le centre-bourg, ceinturé par des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

- Corriger le processus enclenché d'accueil de nouvelles constructions résidentielles dans le tissu villageois en garantissant une bonne intégration architecturale, urbaine et paysagère des nouvelles constructions
- Définir un équilibre entre habitat et espaces verts, synonyme d'un cadre de vie de qualité et de maintien de la trame végétale (arbres, arbustes, haies) dans le centre-bourg
- Respecter la silhouette du village marquée par l'Eglise Saint-Pierre (classée monument historique) et l'alignement de platanes de la Grande Rue
- Poursuivre les efforts de rénovation du patrimoine ancien
- Définir des transitions paysagères végétales entre les franges urbaines (limites des parcelles bâties de l'enveloppe urbaine) et les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Limiter le report du stationnement résidentiel sur la voie publique

ORIENTATION 1 - Permettre un développement villageois soutenable et respectueux de l'identité rurale de Monthieux

2. Répondre aux besoins démographiques locaux par l'accueil de nouveaux habitants aux profils variés

- Permettre une croissance démographique raisonnée du village ne mettant pas à mal le fonctionnement des équipements communaux :
 - Tendre vers une croissance démographique moyenne limitée à **0.3%** environ par an sur la période 2023-2035
 - Contenir la croissance démographique à environ **30** nouveaux habitants supplémentaires à horizon 2035 (**Env. 720 hab. en 2035**)
 - Renforcer le parc de résidences principales d'environ **30** logements supplémentaires à horizon 2035 pour pallier au desserrement des ménages et accueillir les nouveaux habitants
- Augmenter la part des petits et moyens logements sur la commune (T2 et T3 principalement)
- Diversifier la mixité des formes bâties (individuel, individuel-groupé, intermédiaire, collectif) dans les opérations de plusieurs logements neufs
- Veiller à maintenir l'offre existante de logements locatifs aidés
- Fixer un effort de production de logements locatifs aidés évalué en fonction des besoins du village

ORIENTATION 1 - Permettre un développement villageois soutenable et respectueux de l'identité rurale de Monthieux

3. Limiter les extensions urbaines du village à vocation résidentielle au seul motif d'une diversification du parc de logements

- Restreindre les extensions urbaines à hauteur de **1,36** hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2023-2035
- Interdire les opérations intégralement consacrées à la réalisation de logements individuels purs en extension urbaine



ORIENTATION 2 - Conforter Monthieux en tant que polarité villageoise de la Dombes en anticipant et en offrant des réponses durables aux besoins de ses habitants et usagers

1. Répondre à l'évolution des besoins en logement de la population locale, désireuse de ne pas être déracinée du village ou de la Dombes

- Renforcer le nombre de logements adaptés aux besoins spécifiques des personnes âgées
- Renforcer le nombre de petits et moyens logements (T2 et T3) pour répondre au phénomène de réduction de la taille des ménages (séparation de couple avec enfants en garde alternée ou sans enfants, décohabitation parentale, ...)
- Etudier les possibilités d'une opération de logements à caractère intergénérationnel

ORIENTATION 2 - Conforter Monthieux en tant que polarité villageoise de la Dombes en anticipant et en offrant des réponses durables aux besoins de ses habitants et usagers

2. Pallier à l'absence de commerces de proximité

- Permettre des solutions alternatives aux locaux commerciaux traditionnels (distributeur automatique de denrées alimentaires, vendeurs itinérants ...) en s'assurant d'une bonne intégration urbaine dans le village
- Autoriser les points de vente directe des producteurs locaux
- Autoriser uniquement les commerces de proximité (petits commerces) et restaurants



ORIENTATION 2 - Conforter Monthieux en tant que polarité villageoise de la Dombes en anticipant et en offrant des réponses durables aux besoins de ses habitants et usagers

3. Favoriser les mobilités actives et les alternatives à la voiture thermique et/ou individuelle dans les déplacements

- Continuer de soutenir les projets intercommunaux visant à développer les modes de déplacement plus durables : bornes de rechargement électriques, liaisons modes actifs vers les communes voisines équipées de gares, commerces et services (Saint-André-de-Corcy, Saint-Marcel-en-Dombes), co-voiturage, autopartage, ...
- Sécuriser les déplacements piétons, cyclistes et non motorisés sur la commune
- Développer les connexions et stationnements dédiés aux modes actifs dans les nouvelles opérations d'ensemble
- Considérer les objectifs de limitation de l'étalement urbain de Monthieux comme favorables aux mobilités actives
- Etudier les possibilités de valorisation ou de développement d'itinéraires pédestres entre le village, les hameaux et le complexe golfique

ORIENTATION 2 - Conforter Monthieux en tant que polarité villageoise de la Dombes en anticipant et en offrant des réponses durables aux besoins de ses habitants et usagers

4. Accompagner les potentialités d'évolution et de développement des activités économiques

- Préserver le secteur agricole et piscicole de Monthieux en intégrant les besoins des exploitants dans le projet communal
- Permettre la poursuite des activités économiques existantes liées au golf
- Permettre les développements limités des constructions liées au golf, circonscrits au hameau du Breuil.
- Anticiper la mutation des activités artisanales présentes dans le centre-village
- Maîtriser et orienter le développement de l'activité équestre vers les surfaces présentant peu d'enjeux environnementaux et un moindre potentiel agronomique
- Pérenniser et permettre de manière mesurée les initiatives en matière de tourisme de séjour et de plein air en limitant l'impact sur le milieu naturel : hébergements touristiques (gîte, chambres d'hôte, hôtel), gestion du stationnement visiteurs, ...

ORIENTATION 2 - Conforter Monthieux en tant que polarité villageoise de la Dombes en anticipant et en offrant des réponses durables aux besoins de ses habitants et usagers

5. Maintenir la qualité des équipements publics et anticiper les besoins à venir en tenant compte des contraintes budgétaires qui s'imposent à la commune

- Pérenniser les équipements publics existants, vecteurs de lien social
- Anticiper les besoins fonciers nécessaires au développement potentiel de nouveaux équipements publics (parking du cimetière)
- Adapter les équipements et les espaces publics à l'évolution de la structure démographique du village (vieillesse de la population, accueil de jeunes ménages, ...)
- Poursuivre les efforts de valorisation des espaces publics et étudier les nouvelles possibilités (belvédères sur les points de vue remarquables, itinéraires de promenade, ...)
- Permettre un accès de bonne qualité aux réseaux de communications numériques

ORIENTATION 3 - Préserver et restaurer les qualités environnementales du territoire et réduire la vulnérabilité du village face au changement climatique

1. Identifier et protéger les sites de la commune à forts enjeux environnementaux

- Protéger strictement les nombreux sites de la commune bénéficiant de mesures de protection
 - les sites inscrits au réseau européen Natura 2000 - Directive Habitat,
 - les espaces naturels sensibles (Domaine de Praillebard, Domaine de Vernange),
 - les zones naturelles d'intérêt environnemental faunistique et floristique (ZNIEFF de type I et II)
- Permettre et traduire à l'échelle parcellaire les mesures de restauration du corridor écologique terrestre identifié et inscrit dans le Schéma de Cohérence Territorial de la Dombes



ORIENTATION 3 - Préserver et restaurer les qualités environnementales du territoire et réduire la vulnérabilité du village face au changement climatique

2. Reconnaître les grandes entités naturelles comme supports fragiles de biodiversité

- Préserver les zones humides, les étangs et leur périmètre rapproché de toute urbanisation ou artificialisation des sols
- Préserver les rives des cours d'eau, notamment la Brévonne et ses petits affluents, particulièrement vulnérables à l'urbanisation
- Préserver les boisements, les arbres remarquables et les haies bocagères dans les espaces naturels, agricoles et forestiers



ORIENTATION 3 - Préserver et restaurer les qualités environnementales du territoire et réduire la vulnérabilité du village face au changement climatique

3. Reconnaître et intégrer le végétal du tissu urbain comme élément structurant du cadre de vie villageois et comme atout face au changement climatique

- Préserver les boisements, les alignements d'arbres et les arbres remarquables dans les zones bâties pour conserver le caractère champêtre du village et améliorer sa capacité à faire face aux épisodes caniculaires
- Assurer et définir une dimension végétale minimale dans les opérations de constructions, les espaces communs et les espaces publics
- Promouvoir un traitement des limites séparatives et une gestion des vis-à-vis par le végétal
- Privilégier les essences locales et résistantes à la sécheresse lors des plantations, tout en limitant la prolifération d'espèces envahissantes

ORIENTATION 3 - Préserver et restaurer les qualités environnementales du territoire et réduire la vulnérabilité du village face au changement climatique

4. Préserver la ressource en eau

- Permettre une cohérence entre le développement du village (résidentiel, économique et agricole) et les capacités d'approvisionnement en eau potable
- Protéger les périmètres de captage de Monthieux, stratégiques à l'échelle intercommunale, de toute atteinte générée par l'urbanisation et les risques de pollution
- Permettre une cohérence entre le développement du village et l'amélioration du système d'assainissement (collectif et non collectif) pour épargner le milieu naturel de rejets d'eaux usées non traitées
- Etudier les besoins et les possibilités techniques de la commune en matière de gestion des eaux pluviales (récupération, stockage temporaire, puits perdus, bassins d'infiltration paysagers, noues paysagères, ...)
- Intégrer des solutions alternatives au système de réseau d'assainissement afin de favoriser l'infiltration directe des eaux de pluie non polluées à l'échelle de la parcelle dans le milieu naturel et éviter la surcharge du réseau en cas de fortes pluies (synonyme de dysfonctionnement et de surcoût de traitement de masses d'eau non polluées)
- Anticiper les besoins fonciers nécessaires à la gestion des eaux pluviales (emprise des ouvrages et solutions techniques apportées)

ORIENTATION 3 - Préserver et restaurer les qualités environnementales du territoire et réduire la vulnérabilité du village face au changement climatique

5. Relever le défi énergétique

- Favoriser les formes urbaines sobres en énergie et plus compactes pour limiter la consommation énergétique des constructions
- Favoriser l'atteinte de performance énergétique élevée dans les opérations de réhabilitation (réglementation énergétique en vigueur)
- Viser des critères de performance énergétique renforcée des bâtiments par l'application de la réglementation énergétique en vigueur
- Permettre l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables compatibles ou complémentaires avec les activités agricoles, et respectueux des patrimoines paysagers, architecturaux et patrimoniaux

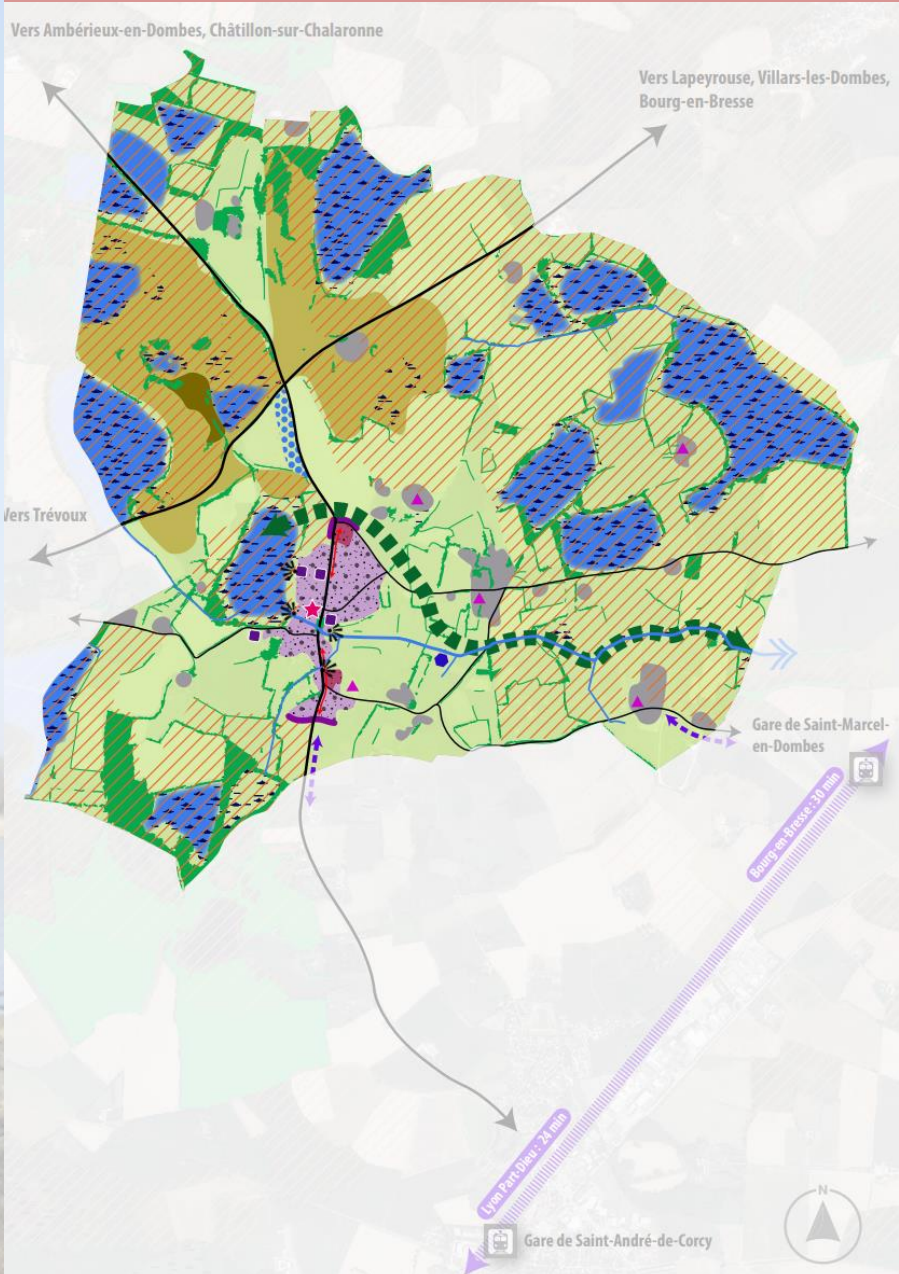
ORIENTATION 3 - Préserver et restaurer les qualités environnementales du territoire et réduire la vulnérabilité du village face au changement climatique

6. Composer avec les risques naturels et technologiques et minimiser l'exposition aux nuisances







- Privilégier le développement du village sur les parties du territoire les moins exposées aux risques naturels (inondation par remontées de nappes principalement)
- Proscrire tout développement du village aux abords de la canalisation de transport d'hydrocarbures (oléoduc de défense commune Fos-sur-Mer / Langres)
- Assurer une collecte optimisée des déchets








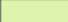
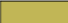

SCHEMA DE SYNTHESE DU PADD 2023-2035













AXE 1 . Permettre un développement villageois soutenable et respectueux de l'identité rurale de Monthieux

-  Conserver le caractère villageois de Monthieux en axant l'urbanisation résidentielle dans le centre-bourg
-  Restreindre les extensions urbaines du village à vocation résidentielle au seul motif d'une diversification du parc de logements
-  Définir un équilibre entre habitat et espaces verts, synonyme d'un cadre de vie de qualité et de maintien de la trame végétale
-  Limiter le développement résidentiel des hameaux
-  Respecter la silhouette du village marquée par l'Eglise Saint-Pierre (classée monument historique) et l'alignement de platanes de la Grande Rue
-  Définir des transitions paysagères végétales entre les franges urbaines et les espaces naturels, agricoles et forestiers, notamment aux entrées de village

AXE 2 . Conforter Monthieux en tant que polarité villageoise de la Dombes en anticipant et en offrant des réponses durables aux besoins de ses habitants et usagers

-  Pérenniser les équipements publics existants, vecteurs de lien social
-  Sécuriser les déplacements piétons, cyclistes et non motorisés sur la commune
-  Soutenir les projets intercommunaux visant à créer des liaisons pour les mobilités actives (cycles, VAE,...) vers les communes voisines équipées de gares, commerces et services
-  Préserver et valoriser les points de vue remarquables depuis l'enceinte du Bourg (étang, vallon de la Brévonne)
-  Intégrer les contraintes et les besoins des exploitants agricoles dans le projet communal
-  Préserver le secteur agricole et piscicole de Monthieux
-  Permettre la poursuite des activités économiques existantes liées au golf
-  Permettre les développements limités des constructions liées au golf, circonscrits au hameau du Breuil

AXE 3 . Définir les conditions pour préserver et restaurer les qualités environnementales du territoire tout en réduisant la vulnérabilité du village face aux risques et au changement climatique

-  Protéger strictement les nombreux sites de la commune inscrits au réseau européen Natura 2000
-  Permettre et traduire à l'échelle parcellaire les mesures de restauration du corridor écologique terrestre identifié et inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes 2020-2035
-  Préserver les étangs
-  Préserver les zones humides
-  Préserver les rives des cours d'eau, notamment la Brévonne et ses petits affluents
-  Dans les zones urbanisées, préserver les boisements, les alignements d'arbres et les arbres remarquables pour conserver le caractère champêtre du village et améliorer sa capacité à faire face aux canicules
-  Préserver le réseau de haies bocagères et les arbres remarquables
-  Préserver les boisements
-  Protéger les périmètres de captage de Monthieux, stratégiques à l'échelle intercommunale, de toute atteinte générée par l'urbanisation et les risques de pollution
-  Améliorer le système d'assainissement pour épargner le milieu naturel de rejets d'eaux usées non traitées

Merci pour votre attention

